

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 836

Artikel: Un combat inégal...
Autor: Brutsch, François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023076>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un combat inégal ...

Comment agir sur la stratégie d'une grande société multinationale ? On est pris de vertige devant l'importance des enjeux, mais aussi la distance entre les décideurs et ceux qui en subissent les effets.

Brésil, Argentine, Mexique, Inde : ces quatre pays ont été ou sont confrontés à IBM, le géant mondial de l'informatique (L'Hebdo 2.10.86). L'entreprise américaine, qui domine largement un secteur économique toujours plus vital, ne veut pas voir d'immenses marchés lui échapper. A l'inverse, les pays du tiers monde en voie de "décoller" du sous-développement veulent acquérir et promouvoir une industrie informatique indépendante. Aux mesures protectionnistes et aux tentatives gouvernementales de faire partager le savoir répondent le boycott (fermeture d'usine et départ du pays) et les pressions politico-économiques.

Campagne d'opinion, grève d'achat, groupe de pression à l'Assemblée générale des actionnaires : on commence à connaître ces nouveaux moyens d'action. L'UITA, syndicat international de l'alimentation, a mis en oeuvre avec succès des grèves dans un pays pour faire aboutir des revendications dans un autre pays. La campagne américaine contre

Nestlé et sa politique alimentaire dans le tiers monde (lait en poudre) a connu un retentissement mondial et impliqué l'OMS. Elle a donné naissance dans notre pays à la CANES, qui regroupe les actionnaires de Nestlé désireux de surveiller l'éthique de l'entreprise, puis à CH+6, organisme d'information sur la présence économique suisse à l'étranger, cette sixième Suisse (voir DP 820).

L'affrontement d'IBM avec les pays avancés du tiers monde ne concerne pas que ceux-ci. L'intérêt de la Suisse ou de l'Europe n'est ni dans l'hégémonie de "Big Blue" (comme les Américains la surnomment) ni dans l'échec des stratégies de développement nationales. Par son ampleur même, sa philosophie d'entreprise très sophistiquée et empreinte d'humanisme, IBM n'est par ailleurs pas insensible aux pressions susceptibles de dégrader son image de marque et de faire baisser le cours de son action. Reste que, comme toute action, celle qui entend influencer la politique d'une société multinationale doit se fixer un objectif clair et à court terme, organiser ceux qui ont un intérêt à y contribuer et définir une stratégie crédible désignant l'adversaire.

(suite au verso)

... POUR LEQUEL LES ARMES RESTENT A INVENTER

(fb) Pour présenter Saul Alinsky, on est tenté d'aligner les paradoxes : un révolutionnaire (américain de surcroît) qui obtient des centaines de milliers de dollars de fondations patronales pour financer ses activités ; un activiste qui ne recule pas devant les moyens de pression les moins convenables et pourtant authentique démocrate ; un Machiavel de gauche...

C'est plus simplement un homme qui a voué sa vie à l'organisation des déshérités, des bidonvilles de

Chicago au ghetto noir de Rochester. Il est à l'origine d'un courant du travail social (d'autres diraient de l'agitation) fondé sur l'organisation d'une communauté (ethnique, sociale, géographique ou autre) par la prise de conscience de ses intérêts et sa constitution en un pouvoir à même de s'imposer ; aux Etats-Unis et en Europe, de nombreux centres enseignent ou appliquent les méthodes développées par Alinsky.

(suite au verso)

L'UDC bernoise interdit depuis 1977 à ses élus de rester plus de seize ans en fonction. Les conseillers nationaux Heinrich Schnyder et Fritz Hoffmann (élus en 71) ne pourront donc plus se présenter sur les listes du parti aux prochaines élections nationales.

Seules vingt et une communes du canton de Berne ont un parlement élu. Dans toutes les autres, le pouvoir législatif est encore confié à l'assemblée communale, qui regroupe en principe tous les citoyens. Il s'agit plus d'un choix que d'une question de nombre : si La Neuveville (3500 habitants) a un parlement élu, certaines communes de plus de 10'000 habitants en sont restées au système de l'assemblée.

EN BREF

Dans la *Nouvelle revue de Lausanne* du 13 septembre, José Bessard proposait de relever à 150'000 le nombre de signatures requises pour une initiative populaire, "pour éviter les élucubrations". Dans le même ordre d'idées, le groupe radical des Chambres fédérales a demandé, par voie de motion, que l'on double le temps d'examen pour les initiatives répétitives.

Le tir à la corde est-il un sport uniquement réservé aux hommes ? Des vingt-cinq nations qui le pratiquent, trois - dont la Suisse - s'opposent toujours à la participation des femmes.

Un combat inégal ...

(suite)

La différence avec un mouvement de quartier en lutte contre un promoteur, c'est évidemment l'échelle, au sens cartographique du terme, qui rend beaucoup moins immédiate la perception des causes et des effets.

A l'organisation multinationale des entreprises doit répondre l'organisation multinationale des salariés et consommateurs, préoccupés des conditions économiques et sociales de l'activité industrielle, de son impact sur l'environnement et sur l'équilibre mondial. C'est l'une des convictions que l'on peut retirer à la lecture de l'oeuvre d'un orfèvre en matière de lutte socio-économique, Saul Alinsky (voir encadré). Après avoir collecté des procurations d'actionnaires afin de porter la lutte du ghetto de Rochester au sein même de l'assemblée générale de Kodak (fleuron de cette ville), il entrevoyait le rôle de levier que pourrait jouer une organisation regroupant un portefeuille diversifié de "droits de vote". Par le jeu des participations croisées des entreprises, il y a là tout un nouveau terrain d'action(s) sur lequel nouer l'alliance des classes moyennes et des défavorisés.

D'ici là, IBM continuera de faire régner sa loi et son ordre partout dans le monde.

FB

... POUR LEQUEL LES ARMES RESTENT A INVENTER

(suite)

Il y a de la truculence dans les récits de 30 ans de luttes diverses qui apparaissent aux détours de son "Manuel de l'animateur social" (éd. du Seuil, coll. Points) ; le titre original, "Rules for radicals", aurait aussi bien pu être traduit par "Manuel du révolutionnaire". D'un pragmatisme sans faille, son action est sans concession, qui vise toujours à exercer sur l'adversaire une pression suffisante pour l'amener au compromis. Pour atteindre l'objectif fixé, toujours très concret et dirigé sur une cible individuelle clairement identifiée, tous les moyens sont bons - des rats crevés déposés chez un propriétaire immobilier aux manifestations dans le voisinage ou auprès de la famille de celui qu'il faut faire céder, en passant par la menace de perturber une banque par des ouvertures et fermetures incessantes de comptes pour l'amener à user de son influence sur telle entreprise.

Rien à voir avec la création d'un comité bidon, mais au contraire un immense effort de conscientisation et de mobilisation. Alinsky appelle à l'action à partir du monde tel qu'il est et des hommes tels qu'ils sont, en bannissant tout romantisme. Une prodigieuse leçon d'efficacité au service du mouvement social, qui n'oublie pourtant ni le rire ni la fête.

OPERATIONS D'INITIES

M. Meyer au pilori

(ag) Le Conseil des Etats à une large majorité a décidé de réprimer désormais en droit suisse les opérations d'initiés. On désigne de ce terme les opérations de celui qui, placé à l'intérieur d'une société et qui, comme tel, dispose d'informations non publiques, en use pour son enrichisse-

ment personnel, en général par le jeu de la bourse. On sait qu'il a fallu une très forte pression américaine pour que la Suisse accepte d'abord, par convention, d'autoriser l'entraide judiciaire sur cet objet. Mais l'entraide n'est justifiée en principe que lorsque le délit est punissable, aussi, en droit national. D'où le deuxième pas aujourd'hui franchi, la modification du droit suisse.

On se souvient qu'au moment du rachat d'Hermès par Olivetti, le PDG Meyer avait vendu à l'acheteur un paquet d'actions important dont il

était détenteur à titre personnel. Le bénéficiaire fut coquet et choquant au moment où l'on savait que la fusion allait entraîner des pertes d'emplois dans l'entreprise dont il avait la responsabilité première. M. Meyer avait toujours contesté qu'il se fût agi d'une opération d'initiés. C'était une négociation de rachat, disait-il. Or Mme Kopp dans le débat a désigné l'affaire Hermès - Olivetti comme un exemple d'opérations d'initiés en Suisse. M. Meyer va-t-il déposer plainte contre la Conseillère fédérale ?